

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-2-3

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

PARTENARIAT TRANSNATIONAL VÉLOROUTE RHIN / EUROVELO15 (2021/2023)

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace confie à Alsace Destination Tourisme le portage administratif et financier pour la partie française de l'EuroVelo 15 (Véloroute Rhin) dans le cadre de la poursuite du partenariat transnational dont l'objectif est la mise en tourisme de cet itinéraire cyclable européen.

Dans ce cadre, il est proposé :

- d'attribuer à Alsace Destination Tourisme (ADT) une subvention de fonctionnement de 11 040 € sur la période 2021-2023, pour le portage administratif et financier de ce dossier pour le compte de la partie française,
- d'approuver l'avenant n°2 à intervenir entre ADT et la Collectivité européenne d'Alsace et d'autoriser le Président à le signer.

I. Le projet d'origine : DEMARRAGE

Le projet « DEMARRAGE » destiné à valoriser les itinéraires cyclables le long du Rhin (EV15), de la source à l'estuaire (programme INTERREG IV Europe du Nord-Ouest) a réuni 18 partenaires européens de 5 pays différents (Suisse, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas) et s'est achevé fin 2014.

Les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que les ADT 68 & 67 étaient alors parmi les partenaires français du projet à l'époque. Initié par l'Euregio Rhein-Waal (instance de coopération transfrontalière entre l'Allemagne et les Pays-Bas installée près de Duisburg), ce projet a mobilisé un budget de 2,3 millions d'euros sur 4 ans (dont plus d'un million d'euros de fonds européens), auquel les partenaires français ont chacun contribué à hauteur de 15 000 €.

II. La suite du projet après DEMARRAGE : LTM 2015-2017 et 2018-2020

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration (maintien du site Internet, participation à des salons et promotion touristique, amélioration des infrastructures...), un partenariat « Long Term Management » (LTM) pour 3 ans a été conclu par les membres du projet : 9 partenaires dès 2015. Le suivi administratif et financier de ce partenariat a été assuré par la Fédération Cycliste Européenne (ECF). La représentation des partenaires français s'était faite par l'engagement du Conseil Général du Bas-Rhin, porteur du projet « Alsace à Vélo » qui a représenté l'ensemble des partenaires alsaciens (interlocuteur unique du secrétariat assuré par l'ECF, assiste aux réunions et rend compte aux partenaires Alsace à Vélo...).

Chaque Département alsacien a apporté sa quote-part au projet. La poursuite du suivi du projet est apparue comme une réelle opportunité pour conforter cette collaboration transfrontalière enrichissante qui allait dans le sens du partenariat Alsace à vélo. Celui-ci a ainsi pu s'appuyer sur des territoires et projets transfrontaliers pour promouvoir l'Alsace.

Ainsi, un site Internet, une présence dans les salons touristiques, une qualification des infrastructures (première EuroVelo certifiée selon des standards européens) et un ambitieux plan marketing et de suivi des services présents sur l'EuroVelo 15, ont été rendus possibles par ce partenariat fructueux qui a servi les intérêts et la visibilité de l'Alsace. Le partenariat LTM est aujourd'hui arrivé à échéance et les partenaires ont affirmé leur volonté de reconduire un tel partenariat pour continuer à valoriser et promouvoir la Véloroute Rhin.

III. Alsace Destination Tourisme, porteur pour la partie française

Dans le cadre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017-2021, la mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes est un objectif prioritaire (partenariat Alsace à vélo). La présence d'un seul partenaire français en tant que partie à cette convention est souhaitée par l'ECF afin de rationaliser les coûts et le fonctionnement administratif de ce partenariat (une seule contribution financière pour les frais fixes est demandée au représentant des instances alsaciennes (2 000 € par an, sur trois ans).

Aussi, en accord avec le Département du Haut-Rhin et conformément à la décision du bureau d'Alsace Destination Tourisme (ADT) du 24 avril 2018, c'est l'agence interdépartementale de développement touristique qui représente le partenariat Alsace à vélo et engage la partie française dans cette convention.

Alsace Destination Tourisme est chargée de rendre compte des actions du projet, qui garde ainsi sa cohérence du nord au sud de l'Alsace, aux partenaires Alsace à vélo, pendant toute la durée de ce partenariat (2021-2023). Le cofinancement français de ce projet, de 11 040 € (3 680 € par an) incombe à la Collectivité européenne d'Alsace qui verse à ADT une subvention de fonctionnement spécifique, afin qu'elle honore l'engagement français auprès de l'ECF.

La partie financée par la Collectivité européenne d'Alsace prendra la forme d'une subvention qui sera versée à ADT, représentant un montant maximum de 11 040 €, afin de couvrir l'engagement financier pour les trois ans. Un avenant à la convention de financement existante entre Alsace Destination Tourisme et la Collectivité européenne d'Alsace sera conclu à cet effet.

IV. Un nouveau partenariat transnational pour la période 2021-2023

Il apparaît indispensable de poursuivre cette action commune de promotion touristique de cette Véloroute européenne, dont l'Alsace est une des bénéficiaires. Il en va de la lisibilité de la destination alsacienne et de la crédibilité de l'itinéraire qui continuera à bénéficier des avantages suivants :

- un site Internet animé et mis à jour ;
- une visibilité à l'international (notamment par la participation au salon international du tourisme de Berlin (ITB), aux salons ADFC en Allemagne (Bohn...) et aux Pays Bas (Utrecht)... ;
- le bénéfice d'un référencement dans les guides touristiques et sur le site Internet grand public EuroVelo ;
- une mutualisation des moyens et actions avec un calendrier, des évènements, un concours photo, la mise en place d'outils marketing, des relations presse... ;
- une coordination administrative unique au service des partenaires.

La poursuite du partenariat se base sur les mêmes montants que la période précédente avec un montant total pour 3 ans de 103 560 € :

Mesure et actions	Montants annuels estimés
Infrastructure : coordination de l'itinéraire au niveau transnational, de la signalétique et suivi du plan d'actions	3 300 €
Services : collecte et mise à jour des informations relatives aux services sur l'EV15 (professionnels, équipements...)	2 550 €
Promotion :	
fonctionnement du portail Internet de l'EuroVelo 15	7 070 €
présence au salon ITB Berlin	4 250 €
travail de relations presse	4 400 €
dépliants	4 750 €
informations touristiques	2 800 €
Administration : communication interne, coordination financière, tâches organisationnelles...	5 400 €
Total annuel	34 520 €

Ce montant annuel se répartit entre les signataires avec des frais fixes et des frais proratisés en fonction du nombre de kilomètres du territoire signataire :

Pays	Km	%	Frais fixes (par an)	Par km (par an)	Total annuel
Suisse	437	18	2 000 €	3 690 €	5 690 €
France (CeA)	199	8	2 000 €	1 680 €	3 680 €
Allemagne	1514	62	8 000 €	12 785 €	20 785 €
Pays-Bas	280	12	2 000 €	2 365 €	4 365 €
TOTAL	2430	100	14 000 €	20 520 €	34 520 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 040 € pour la période 2021/2023 à Alsace Destination Tourisme, porteur administratif et financier pour le compte de la partie française du projet de partenariat transnational Véloroute Rhin - EUROVELO 15. Le versement de la subvention interviendra dès signature de l'avenant n° 2 par les parties,
- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention financière 2021, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme, joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590001 – chapitre 65 – nature 65748 – fonction 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY